



Lasne Nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
B. 001-2326233-55
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64
www.lasne-nature.be

La Réserve du Ru Milhoux 1992-2002



Deux générations de la famille Milhoux dévoilent la plaque de la Réserve sous l'oeil de M. Thierry Rotthier, bourgmestre à l'époque.

Souvenez-vous !

Il y a 10 ans, deux ans après la fondation de notre asbl, nous lançons une opération de souscription afin que les Lasnois et leurs amis nous aident à réunir les fonds nécessaires à l'achat d'un terrain de 3 ha 56 situé le long de la rue de l'Abbaye et qui nous semblait, grâce à la variété de sa faune et de sa flore, convenir parfaitement pour en faire une réserve naturelle.

Nous disions dans nos appels, nos écrits, et spécialement par le canal de notre bulletin :

“ACHETEZ AVEC NOUS LA PREMIERE RÉSERVE NATURELLE DE LASNE. NOUS ÉMETTONS 4000 PARTS DE 300 BEF COUVRANT LA TOTALITÉ DU PRIX D'ACHAT. CES PARTS NE SERONT PAS COTÉES EN BOURSE MAIS EN PROMOTION DE QUALITÉ DE VIE . SOUSCRIVEZ DÈS MAINTENANT !”

Notre appel, relayé par toute la presse, les radios et les télévisions reçut un accueil enthousiaste. Nous recevions des signes d'approbation non seulement des Lasnois mais d'amis de la nature, originaires de quantité de villes et de villages parfois bien éloignés de chez-nous. Chaque jour, des versements nous parvenaient, nombreux et dès le mois de juin, le but était atteint et nous pouvions

signer l'acte d'achat devant notaire. Nous avons placé 4.844 parts et récolté ainsi près 1.500.000 francs..

Si les Lasnois ont continué à être tenus au courant, via notre bulletin, de la vie de cette réserve reconnue depuis par la Région wallonne comme Zone Humide d'Intérêt Biologique (ZHIB) et invités à participer à sa gestion, les souscripteurs originaires d'autres localités, et qui n'étaient pas devenus membres de notre asbl n'ont plus reçu ce bulletin. Pour nombre d'entre eux, malgré l'impact de cette opération, ces souvenirs se sont estompés et peut-être nous ont-ils oubliés.

Pour commémorer cet événement, nous vous invitons le DIMANCHE 27 octobre prochain de 10 à 16 heures. Nous visiterons ensemble notre «Réserve du Ru Milhoux». C'est en effet le nom que

VIVONS L'EAU !

Le WWF a lancé une vaste campagne de sensibilisation à l'utilisation durable de l'eau.

Cette campagne intitulée «VIVONS L'EAU» et soutenue par la Commission Européenne, s'articule autour d'un kit qui est disponible et distribué gratuitement sur demande.

Le kit «VIVONS L'EAU» contient une série d'informations sur l'eau et des conseils pratiques pour contrôler la consommation des ménages et leur impact sur la qualité de l'eau. Des bandelettes-tests sont également fournies. Elles permettent de mesurer le taux de nitrates et la dureté de l'eau.



L'essentiel des textes ci-dessous est extrait du kit qui peut vous être envoyé gratuitement si vous en faites la demande au WWF, boulevard E.Jacmain, 90 à 1000 Bruxelles en indiquant très lisiblement vos nom, prénom, adresse. La participation au questionnaire inclus dans le kit permettra au WWF de

Suite en page 6

nous lui avons donné puisque ce petit cours d'eau la traverse de part en part, avant d'aller se jeter quelques centaines de mètres plus loin dans la Lasne.

On accède à la Réserve du Ru Milhoux, par la rue à la Croix, au coin de la rue de l'Abbaye. Nous y prendrons le verre de l'amitié.

Il est prudent de se chausser de bottes, la zone humide étant en certains endroits fort marécageuse et la visite n'est autorisée qu'en compagnie de responsables de notre asbl. **D.G.**



LES FAITS

Sur un terrain libre situé en bordure de la rue de la Lasne, des personnes, sur la qualité desquelles nous reviendrons, ont en novembre 2001 demandé à la commune de Lasne un permis d'urbanisme pour y construire «une habitation et un bureau d'études». Le terrain se situe en zone d'habitat du plan de secteur. Le «schéma de structure communal» impose toutefois diverses restrictions aux constructions érigées à cet endroit.

Après prise d'avis de la CCAT et enquête publique (au cours de laquelle, soit dit en passant, 46 lettres de remarques et de réclamation ont été enregistrées), la Commune a refusé le permis demandé.

Début mai 2002, le Ministre wallon de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, M.Foret, a signé un arrêté annulant la décision de notre Commune et, à une réserve près, délivrant aux demandeurs le permis d'urbanisme qu'ils sollicitaient.

A frais partagés avec un comité de quartier tout neuf, Lasne Nature et trois voisins du site ont conjointement fait introduire, le 17 juillet 2002, au Conseil d'État, une requête en annulation de cet arrêté. L'existence de cet arrêté leur avait été révélée fin mai.

L'ENJEU, POUR LES VOISINS DU SITE

Pour les voisins du site, le non-respect du schéma de structure communal qu'entraîne la décision du Ministre se matérialise par une diminution très sensible du cadre et de la qualité de vie : ils sont aux premières loges. C'est de **leur** paysage qu'il s'agit (alors qu'il est officiellement protégé). C'est **leur** quartier qui perd le caractère architectural qu'on leur garantissait («Villages et hameaux d'intérêt paysager»). **Leur** vis-à-vis qui sera totalement bouché par des constructions d'un impressionnant gabarit, s'élevant au haut de la crête séparant les vallées de la Lasne et du Smohain.

URBANISME

Une fois de plus Lasne Nature va en Conseil d'État aux côtés cette fois, d'habitants de la rue de la Lasne

Ces caractéristiques seraient déjà gênantes si les bâtiments ne devaient servir qu'à des fins d'habitation. Mais ils servent clairement à **des fins économiques** également--ce qui est exclu, selon le schéma de structure, pour n'importe quel autre citoyen qui serait désireux de construire sur le terrain en cause. Outre le caractère architectural, c'est donc l'affectation, précisée par le schéma de structure, de la partie de zone d'habitat **voisine de chez eux** qui est altérée : ils ont évidemment, peur du précédent que cela représente. La porte est ouverte à toutes les dérogations possibles : que représente encore le schéma ?

QUE REPROCHE-T-ON À L'ARRÊTÉ DU MINISTRE ?

C'est une décision du Ministre statuant en recours qui est en cause. Le Ministre n'est pas tenu de se conformer rigoureusement au schéma de structure communal. Mais--et c'est ici qu'intervient une jurisprudence constante du Conseil d'État-- le Ministre devait alors motiver adéquatement et complètement sa décision incompatible avec le schéma de structure : dire **pourquoi** en l'occurrence il y avait lieu d'estimer qu'une dérogation pouvait être consentie à telles et telles dispositions de ce schéma, que la Commune avait correctement prises en considération. En conséquence de quoi il était loisible au Ministre d'annuler le cas échéant la décision communale.

Le Ministre, dans le cas présent, n'a pas opéré ainsi. Sa décision manque de justifications appropriées. C'est le sens d'un des arguments majeurs de notre requête au Conseil d'État.

Nous espérons d'autant plus avoir gain de cause que le cas est exemplaire : il n'est pas tolérable que les dispositions d'un schéma de structure communal, minutieusement élaboré, soumis à enquête publique, amendé et approuvé par toutes les autorités requises, en vigueur depuis plus d'un an et (sous réserve de dérogation motivée) contraignant pour l'autorité publique, soient **arbitrairement** contredites à l'occasion d'un recours d'un particulier au Ministre.

Nous sommes persuadés que la haute juridiction administrative ne le tolérera pas non plus.

LES CONSÉQUENCES POUR LES BÉNÉFICIAIRES DU PERMIS CONTESTÉ

Cela a beau être un acte de l'autorité publique que nous soumettons à la censure du Conseil d'État, et non un quelconque projet de quelconques particuliers, le projet n'est pas indépendant de l'acte attaqué, il risque fort de devoir être totalement modifié, voire d'être abandonné par ses auteurs. Or, ce n'est pas là ce que nous cherchons.

Car les bénéficiaires du permis contesté sont à la tête, non seulement d'une famille qu'ils doivent loger, mais aussi d'une entreprise qu'ils ont le devoir de faire prospérer. L'activité majeure (la mise en oeuvre au niveau mondial d'hélicoptères de gros tonnage en appui de travaux de génie civil et de sauvetages divers) est, faut-il le dire, tout à fait licite. On a prétendu que le «bureau d'études» qu'ils veulent construire (en fait, un assez vaste atelier, propre à permettre la mise en oeuvre de maquettes de grandes dimensions, surmonté d'un étage de bureaux et précédé d'un parking de 6 voitures en sous-sol, avec, à l'extérieur, outre 4 autres emplacements de parking, une aire carrée de quelque 30 mètres de côté) allait



abriter ou recevoir la visite d'hélicoptères -- tant que ce n'est pas prouvé, nous n'y croyons pas. Les bénéficiaires du permis d'urbanisme s'en défendent d'ailleurs.

Ce qui reste évident c'est que de vastes locaux sont prévus pour exercer une activité de type économique, que le gabarit et le style des bâtiments ne sont compatibles ni avec le caractère architectural du quartier ni avec l'intérêt paysager (officiellement reconnu) du site, que l'emprise au sol dépasse les 10 % de surface urbanisable et que ces éléments sont à l'opposé de ce que prescrit le schéma de structure communal pour les «périmètres de villages et hameaux d'intérêt paysager».

A moins de disposer d'arguments justifiant que chacune de ces prescriptions du schéma de structure communal ne devraient pas être appliquées en l'occurrence - mais de quels arguments pourrait-il s'agir ? - nous ne voyons pas la possibilité, pour une quelconque autorité publique, d'autoriser le projet actuel en restant dans la légalité.

CONCLUSION

À nos yeux l'erreur majeure des promoteurs est d'ambitionner de placer dans un «périmètre de villages et hameaux d'intérêt paysager» les bâtiments qu'ils veulent construire. Il existe à Lasne (le schéma de structure le prévoit explicitement) des endroits où l'édification de leurs installations ne soulèverait aucune objection : la sagesse ne consisterait-elle pas, pour eux, à faire acquérir par leur firme un terrain adéquat dans un de ces endroits ?--rien ne serait même à changer aux plans de leur architecte! A leur place, nous le ferions immédiatement, et nous renoncerions officiellement à ce permis empoisonné qui leur a été délivré. Mais enfin, c'est à eux de jouer !

En attendant, nous disons merci aux personnes qui nous soutiennent (i.e. les membres du Comité de Quartier et les membres de Lasne Nature): leurs cotisations nous permettent d'aller au Conseil d'État. Puisse chacun (même les détenteurs du permis) bien voir pourquoi nous le faisons. Et que chacun le sache : on s'en passerait bien !

Fernand Debreyne
Section Urbanisme
et Aménagement du Territoire

Votre collaboration nous est indispensable

A plusieurs reprises, nous avons fait appel à votre aide. En effet, notre association est confrontée à de multiples tâches et nos forces actuelles ne nous permettent pas toujours d'y faire face avec assez de diligence et d'efficacité.

Nous avons lancé des appels pour le renforcement de notre cellule URBANISME et nous avons été entendus. Plusieurs volontaires qui se sont révélés particulièrement efficaces nous ont rejoints...mais le groupe devrait encore être renforcé. La cellule MOBILITÉ s'est bien étoffée mais ceux qui nous rejoindraient encore seraient particulièrement utiles. La responsable de la cellule BATRACIENS est entourée d'une bonne équipe dévouée et efficace.

Si près de 30 distributeurs assurent chaque trimestre la DISTRIBUTION DE NOTRE BULLETIN, nous aimerions en recruter quelques-uns de plus afin de fractionner une ou deux tournées trop lourdes et pouvoir, en cas de maladie, départ en voyage, etc. assurer une distribution aussi rapide que possible de ce bulletin qui est notre meilleur contact avec les habitants de notre village. Notre cellule CONTACTS AVEC LES ÉCOLES s'est renforcée principalement à l'occasion de l'exposition « Fermes et champs de nos villages » en février dernier. L'élargir nous permettrait d'étendre notre action et de bien préparer la pro-

chaine exposition du début 2003. Tout le travail concernant les CHEMINS et SENTIERS, repose essentiellement sur les épaules de deux responsables très actifs, mais il conviendrait de les épauler car, là comme ailleurs, les tâches ne manquent pas.

En fait, toute collaboration est bienvenue et ce n'est jamais le travail qui manque..

COTISATIONS

La cotisation minimum annuelle est de 10 Euros .

Elle couvre toujours une période de 12 mois, quelle que soit la date du versement.

À verser au compte
001 2326233 55 le Lasne Nature
1380 LASNE.

Les membres qui ont opté pour l'ORDRE DE PAIEMENT ANNUEL donné à leur banque sont chaque jour plus nombreux.

Rejoignez-les. C'est beaucoup plus facile, garantit contre les oublis et nous évite des frais de rappels...tout en sachant que vous pouvez à tout moment suspendre votre ordre permanent si vous estimiez que nous ne méritons plus votre confiance.

JEUDI 31 OCTOBRE 2002 à 20 HEURES

Centre sportif et culturel de Maransart, rue de Colinet, 11

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE l'asbl LASNE NATURE

À l'ordre du jour :

1. Rapport d'activités de l'exercice 2001-2002.
2. Confirmation de la nomination du commissaire aux comptes.
3. Rapport financier de l'exercice.
4. Perspectives pour 2002-2003.
5. Election du Conseil d'administration pour la période 2002-2004 .
6. Divers.

Verre de l'amitié

Ce texte tient lieu de convocation. Les membres effectifs recevront une lettre personnelle de convocation à cette assemblée au cours de laquelle ils auront à élire le nouveau Conseil d'administration

Les membres effectifs empêchés d'y assister peuvent donner une procuration à un autre membre effectif. Un membre effectif peut détenir au maximum deux procurations.

L'assemblée générale est ouverte à tous : membres et non-membres.



Le Réseau Eco-Consommation répond à vos questions

Le Réseau Eco-consommation répond à toutes vos questions relatives à la consommation, aux pollutions, donne conseils pratiques, adresses utiles, etc.

Il suffit d'appeler le numéro de téléphone 071/300 301 (de 9 h30 à 12 h30 et de 13 h30 à 16 h30. Fax : 071/509 678 ou le site web : www.ecoconso.org ou : ee.ecoconso@ecoline.org Des milliers d'appels sont accueillis chaque année par Els, Nathalie, Françoise et Jonas, biologistes ou agronomes qui, aidés d'une base de données informatisées se font un devoir (et un plaisir) de vous fournir une réponse rapide et personnalisée à vos questions.

Quel genre de questions sont posées au Centre d'information ?

En voici quelques-unes à titre d'exemple :

- Que faire de mes vieilles radiographies ?
- Quelles précautions prendre lorsqu'on a des conduites d'eau en plomb ?
- Où trouver des peintures naturelles ?
- Je voudrais des adresses d'installateurs de système de lagunage.
- La colle des panneaux OSB est-elle nocive ?
- Comment choisir un papier écologique ?
- Puis-je publier une fiche-conseil du Réseau dans le bulletin communal ?
- Comment désherber sans polluer ?

... et bien d'autres.

La cellule «Ecoles et Nature» communique

On s'en souviendra, notre cellule a participé activement à l'organisation de notre première exposition au Centre sportif et culturel de Maransart en février dernier dont le thème était «Fermes et champs de nos villages». Le sujet de la prochaine exposition inter-écoles est connu: «Je protège l'habitat de nos animaux sauvages». Toutes les écoles de l'entité ont été prévenues à la fin de l'année scolaire et très bientôt les précisions seront données sur la date et le lieu de l'exposition.

Pour plus d'informations, parlez-en aux instituteurs de vos enfants ou téléphonez-nous.

Monique Lozet,

«La leçon verte» : 02/633 22 64

Willy Calleeuw,

«Lasne Nature»: 02/633 24 66

MIEL ou VINAIGRE

VINAIGRE

Des cultivateurs nous font remarquer que lors de certaines promenades, les participants jettent leurs détritiques, leurs canettes dans les champs, au bord des sentiers. Cela signifie que lorsque les machines viennent faire la moisson ou de l'entretien, elles rencontrent sur leur chemin des récipients de toutes sortes. Cela oblige souvent un assistant du fermier à précéder à pieds les engins, afin de ramasser à la main ce qui, sinon, perturberait les opérations.

MIEL

Même si les passages zébrés pour piétons contraignent (réglementairement) les automobilistes à ralentir et à s'arrêter pour laisser passer les candidats à la traversée, il n'est pas interdit aux piétons de faire un petit signe amical au chauffeur. Un geste simple qui renforce le sentiment de convivialité.

Cela vaut nettement mieux que l'attitude de certains piétons qui ralentissent leur allure pour affirmer leur bon droit.

DU VINAIGRE AU MIEL

Une lectrice nous écrit :

« La ruelle des Trépassés était envahie de ronces piquantes et d'orties brûlantes jusqu'à hauteur des épaules, j'étais désolée parce que je prenais régulièrement ce sentier.

Maintenant, tout est rentré dans l'ordre, simplement parce que j'ai pris la peine de faire part, par écrit, au Collège Echevinal de cet état de choses et du danger qu'il représentait en particulier pour les enfants.

Ce qui témoigne de l'efficacité de la plume... des électeurs.

MIEL

Des habitants de Lasne nous ont téléphoné quelque peu inquiets pour nous signaler qu'un essaim d'abeilles s'était fixé sur une branche d'un des arbres de leur jardin.

Nous les avons guidés vers un de nos amis, apiculteur à Maransart.

Celui-ci s'est immédiatement rendu sur place pour constater qu'un des essaims était un simple rassemblement de bourdons et qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter. Deux autres étaient bien des essaims d'abeilles que notre ami a enlevés et placés dans des ruches libres de locataires.

VINAIGRE... et MIEL

(pour la collaboration des promeneurs)

«Il y a quelques semaines, un aimable promeneur nous signalait que 2 panneaux de signalisation de notre promenade n° 8, au coin du chemin de Plancenot et du chemin des Vertes Bornes, à Braine-l'Alleud (panneaux placés en accord avec l'administration communale de Braine-l'Alleud) avaient été arrachés : en effet, ne restaient sur le poteau que les vis et un fragment d'un des panneaux.

Quelques jours plus tard, c'est le poteau lui-même qui était brisé à sa base alors qu'il se trouvait à l'écart de tout passage et ne pouvait être renversé accidentellement.

Plus récemment, c'est un autre admirateur de notre action de balisage qui nous prévient qu'un panneau gît au sol, près du chemin mal dénommé «du Paradis» à Lasne.

Alors, je voudrais demander : vous qui avez brisé ces panneaux (et lisez peut-être ces lignes) êtes-vous fiers de votre exploit ? Vous qui gâchez le plaisir des promeneurs, en êtes-vous satisfaits ? Vous qui détruisez le travail des ouvriers de la Commune et de quelques bénévoles, en êtes-vous heureux ? Si vous avez une opinion, une revendication... à défendre, n'avez-vous vraiment aucun autre moyen d'expression ?

Jacques COLARD,

Cellule chemins et sentiers.

Lasne Nature et Internet ou www.lasne-nature.be

Nous sommes présents sur le net depuis plus d'un an. Nicolas Vasic nous a hébergés depuis le début de cette expérience Internet, puis Marc Versauw a récemment remanié notre site. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à le (re)visiter.

Que pourrez-vous y trouver ?

Outre une présentation de nos activités et de nos publications, vous pourrez, toujours y consulter les anciens numéros de Lasne Nature et y rechercher facilement, en utilisant des mots clés, des informations publiées depuis plus de 10 ans.

De plus, nous comptons tenir à jour des «informations d'actualité» sur des thèmes qui cadrent avec les activités de Lasne Nature, ainsi qu'une liste de dates de conférences, de rencontres, ou d'activités proposées par d'autres associations, ou organisations.

Vous trouverez également des liens avec d'autres sites Internet, ainsi que des liens E-mail pour contacter nos différentes cellules.

Nous avons quelques surprises en réserve qui paraîtront occasionnellement.

Lasne Nature sera donc accessible bien au-delà des limites de notre commune, et nous espérons ainsi tisser des échanges fructueux pour tous.



QUEL AIR RESPIRONS-NOUS ?

Le 20 juin dernier, nous organisons en collaboration avec le Service Environnement de notre commune une conférence-débat consacrée à cette problématique.

Cette conférence prenait place dans le cadre de l'enquête publique portant sur le projet de «Plan Wallon de l'air» lancé par la Région wallonne et auquel il était demandé à la population de participer. Nous avons lu et étudié ce plan qui comprend de nombreux chapitres, et nous nous demandons en quoi, en dehors de quelques spécialistes, le simple citoyen peut donner un avis sur la plupart de ces matières. Nous pensons qu'il eût été préférable de réserver l'enquête aux sujets qui interpellent directement le citoyen et sur lesquels il aurait pu donner un avis; pollutions auxquelles nous sommes confrontés à la maison, en voiture, ce que nous pouvons faire pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, réduire et recycler les déchets, etc.

C'est nous semble-t-il ce qu'ont compris nos conférenciers du 20 juin.

Monsieur Thomas, échevin de l'environnement présida la séance et introduisit le débat. Ce fut ensuite le tour du professeur J.Kummer de l'ULB, puis de mesdames Françoise Jadoul et Annick Marchal chargées de mission à Espace-Environnement de nous entretenir de divers aspects du problème. Le professeur nous rappela que la pollution n'était pas un problème nouveau, mais qu'il a pris au cours des années les formes les plus diverses. Il a rappelé que l'année 1930 avait connu dans notre pays une grave alerte à la pollution dans



la vallée de la Meuse, pollution qui avait fait une soixantaine de victimes. Des victimes, il y en eut de nombreuses dues par exemple, au brouillard londonien, aux rejets de nombreuses industries. Nos orateurs se sont surtout attachés à dénoncer les pollutions au quotidien, celles auxquelles nous sommes exposés à l'intérieur de nos maisons. Qu'il s'agisse des méfaits de l'humidité, des composés organiques volatiles, des fibres minérales, des pesticides. Nous vivons souvent au milieu de produits, de matériaux qui nous agressent, polluent l'air dans lequel nous évoluons : peintures, colles, désinfectants(?) dont nous ignorons généralement la composition et qui sont souvent cause d'allergies multiples. Il existe des centaines de milliers de produits chimiques. Rien qu'en Belgique il y a plus de 700 pesticides. Leur étiquetage est souvent déficient, ce qui nous

empêche de juger de leur nocivité éventuelle.

Il y a de grand progrès à faire dans ce domaine et il faudrait souhaiter qu'à l'instar d'autres pays, des ambulances vertes puissent, sur la base d'appels, détecter et analyser des pollutions à l'intérieur des maisons.

C'est dans le domaine de l'information, de la prévention, que le public peut le mieux répondre à ce genre d'enquête.

DANS LES ÉCOLES DE LASNE

Notre amie Monique Lozet de «La leçon verte» est allée porter la bonne parole dans plusieurs écoles de Lasne. Elle s'est employée à sensibiliser les enfants (et les enseignants) aux problèmes liés à la qualité de l'air qui nous entoure, que nous respirons et qui est tellement menacé.

Elle a rédigé (et édité) un petit fascicule distribué aux enfants en leur présentant le problème d'une façon accessible. C'est ainsi que 4 classes de l'école St-Ferdinand, 8 classes de celle de Maransart, 2 de l'école Désiré Denuit et 5 de l'école St-Joseph ont bénéficié de ces animations.



De nombreux enfants lui ont offert des dessins que leur inspirait le sujet.

Réseau de voies vertes dans la jeune Province

Madame Françoise Marman ayant dans ses compétences la problématique des chemins et sentiers nous annonce que le Ministre Michel FORET vient de charger le Centre Culturel du Brabant wallon de réaliser une étude relative à l'établissement d'un réseau local de voies vertes structurantes dans la jeune province. Le Ministre déclare entre autres :
... De plus en plus d'acteurs prennent conscience des enjeux liés à la qualité de la vie (environnement) et au cadre de vie (aménagement du territoire). Réaliser une étude relative à l'établissement d'un réseau local de voies vertes répond à cette préoccupation .

«Le Gouvernement wallon, dans le Contrat d'Avenir pour la Wallonie, préconise de contribuer à une mobilité plus durable et au désengorgement des axes routiers et des centres urbains».

«L'expérience montre la volonté des citoyens de sauvegarder la petite voirie vicinale et de collaborer au relevé de la situation existante...

... l'examen du maintien, de la suppression ou de la remise en état des sentiers et chemins».

Nous reviendrons prochainement au sujet.

UN LOCAL POUR «LASNE NATURE ?»

Nous sommes à la recherche d'un local qui servirait de bureau et/ou nous pourrions entreposer notre documentation qui commence à envahir la pièce qui jusqu'à ce jour a été mise à notre disposition par notre secrétariat.

Peut-être disposez-vous d'un local que vous pourriez nous proposer à titre gracieux ou pour un loyer très modeste. Du matériel destiné à équiper ce bureau serait aussi le bienvenu. Merci d'y penser.



Suite de la page 1



VIVONS L'EAU !

fournir des résultats globaux sur l'utilisation domestique de l'eau et d'évaluer l'impact de la campagne au niveau national.

En commandant le kit «VIVONS L'EAU», vous et votre famille participez activement aux efforts du WWF en vue de réduire le gaspillage de nos précieuses ressources en eau.

L'eau que vous venez de boire se trouvait peut-être dans les glaces du Pôle Nord il y a quelques milliers d'années ! L'eau ne s'arrête pas aux frontières. C'est pourquoi la protection des ressources en eau est un problème d'ordre mondial, l'affaire de tous les citoyens de la planète.

Seule une petite partie de la totalité de l'eau présente sur terre est directement accessible à l'homme pour satisfaire ses besoins. De plus, l'eau disponible est très inégalement répartie dans les différentes régions du monde. Notre pays n'a pas la réputation d'un pays aride ! Combien de fois nous plaignons-nous de la météo maussade et de la pluie qui, parfois, semble ne jamais finir.

Pourtant, notre consommation effrénée d'eau potable et le peu de respect que nous manifestons à l'égard de cette ressource naturelle vitale conduisent à l'appauvrissement progressif de nos réserves. Il devient de plus en plus urgent de respecter l'eau douce, de modérer notre consommation et surtout de mettre fin à l'utilisation exagérée de toute une série de produits ménagers, de produits de jardinage, de matériaux de construction polluants ou simplement d'une décharge irresponsable de nos eaux usées domestiques.



La brochure du WWF n'est pas seulement un outil d'information : elle est riche en conseils pratiques permettant à chacun d'apporter une contribution efficace à la conservation de nos réserves d'eau douce : à la maison, mais aussi dans le jardin, au travail...

Comme vous pourrez le constater en lisant ce document, réduire notre consommation et respecter l'eau potable ne demandent pas de profonds changements dans notre existence quotidienne et ne diminuent en

rien notre confort ou notre qualité de vie. Bien au contraire ! Alors, à vous de jouer...

Un rappel de quelques chiffres :

L'eau salée représente 97,5 % de l'eau sur notre planète... tandis que l'eau douce totalise 2,5 %.

Cette eau douce se trouve pour 68,9 % (de ces 2,5 %) dans les calottes polaires et les glaciers, 29,9 % sont des eaux souterraines, 0,9 % l'humidité du sol, les marécages et le permafrost (sol éternellement gelé).



Nos lecteurs le savent, nous ne publions pas une ligne de publicité dans notre bulletin Lasne Nature.

Cependant un devoir d'information nous amène à recommander aux consommateurs de s'approvisionner, quand la chose est possible, en produits vendus sous le label «Max Havelaar».

Le nouveau logo reproduit ci-contre prendra peu à peu la place de celui auquel nous étions habitués et qui représentait un

travailleur sud-américain portant un sac de café.

Divers produits tels que café, thé, miel, cacao, chocolat, sucre de canne, bananes, et tout récemment jus d'orange, portent ce logo qui garantit que ces produits remplissent toute une série de critères éthiques (prix de vente suffisant donné aux producteurs indépendants en dehors des grands circuits, liberté syndicale, protection de l'environnement, etc.).

Le réseau «Magasins du Monde-Oxfam Wereldwinkels» remplissent une mission semblable et vendent des produits

alimentaires autres que les 7 cités ci-dessus (on en trouve certains dans quelques grandes surfaces) ainsi que des produits non-alimentaires munis de la certification «Oxfam Fair Trade».

C'est la notion de «commerce équitable» qui est ici mise en avant et il faut se réjouir que les points de vente de ces produits se multiplient et que nous ayons ainsi la possibilité d'aider ces petits producteurs du tiers monde.

Une goutte d'eau dans l'océan de la consommation ? Sans doute, mais chacun sait que les petits ruisseaux...



L'eau disponible pour l'homme via les fleuves, rivières et réservoirs représente 0,26 % (de ces fameux 2,5 %).

En chiffres, cela signifie que l'eau salée constitue 1.386 millions de km³ tandis que l'eau disponible pour la consommation humaine représente 90.000 km³.

Afin de vous donner une idée de la multiplicité des sujets traités dans cette brochure, nous énumérons les titres des chapitres se rapportant au dessin ci-dessus.

1. Le cycle de l'eau.

QUANTITÉ

2. Calculez votre consommation.
3. Les 10 commandements.
4. Les toilettes.
5. Les douches et robinets.
6. Les conduites d'eau.
7. Les appareils ménagers.
8. L'eau de pluie.
9. Pourquoi infiltrer l'eau de pluie ?
10. Toiture verte.

QUALITÉ

11. L'eau : 1001 qualités
12. Les nitrates.
13. Les phosphates.
14. Les pesticides.

• FEUX ROUGES • FEUX VERTS •

Vous étiez nombreux à participer à la soirée **MOBILITÉ** «les piétons, une espèce à protéger» le 26 avril dernier. Votre participation était efficace.

Rappelez-vous, nous vous avons demandé de nous communiquer vos remarques, suggestions, expériences en matière de mobilité. Une bonne vingtaine d'observations ont été relevées lors de vos interventions.

De plus nous avons reçu (par courrier électronique, papier...) d'autres points inquiétants qui ont également retenu notre attention.

Nous nous sommes donc mis à l'ouvrage et avons repris sur la carte de Lasne tous ces points noirs à problèmes.

Les énoncer ici n'est pas notre propos mais vous pouvez les consulter sur le site de Lasne Nature (www.lasne-nature.be). Si vous n'y avez pas accès, rassurez-vous: nous les analyserons régulièrement au cours de nos prochaines publications.

Pour l'heure, nous retenons trois points qui méritent toute notre attention et celle des autorités communales.

Tout d'abord, sachant que la notion de danger est définie par le Littré comme étant «la situation où l'on a à redouter un inconvénient», nous pouvons estimer que la photo ci-contre démontre suffisamment une situation qui pourrait conduire à un accident aux conséquences dramatiques. Vous l'aurez reconnu : il s'agit du bâtiment en bois de l'école de Maransart situé le long de la Route de l'État et servant de classe.

Cette situation mérite la mention «feu rouge».

Le risque de voir un poids lourd perdre le contrôle et terminer sa course folle dans la classe est trop important pour le passer sous silence.

Des mesures de prévention doivent être rapidement envisagées.

Une autre situation dangereuse qui mérite également un «feu rouge». Elle concerne les fréquents excès de vitesse route de Renipont. Un comité de quartier «l'association des riverains de la route de Renipont Ohain» s'est même constitué pour mettre en évidence ce risque impor-

15. Produits d'entretien domestique.
16. Les matériaux de construction
17. L'eau de distribution
18. Les égouts
19. L'épuration individuelle

INFOS PRATIQUES

20. Distributeurs
21. Littérature

tant qui pourrait déboucher tôt ou tard sur un accident grave...

Ici aussi des méthodes de prévention active et pourquoi pas de répression devraient être appliquées pour réduire ce risque à un niveau acceptable.

Des solutions existent. Il appartiendra aux Autorités communales et au bureau d'études désigné de prendre le problème en main. Ici aussi des mesures devront être prises dans les plus brefs délais. Pourquoi pas une expérience test durant quelques mois qui pourrait être appliquée ensuite à d'autres cas semblables ?

Je voudrais terminer cette rubrique par un exemple positif qui mérite un «feu vert». Ce point, abordé lors de notre soirée du 26 avril, illustre bien une réalisation récente, rue de Cérourx, où les flux de circulation, véhicules rapides-piétons, ont été séparés.

Il s'agit d'un principe en matière de mobilité et la commune a eu à coeur de l'appliquer déjà à quelques endroits.



Nous ne pouvons analyser ici tous les points qui le méritent; nous vous ferons part de nos coups de griffe ou de coeur au fur et à mesure des situations rencontrées par les membres de notre groupe ou par vous-mêmes, chers lecteurs.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous communiquer vos feux rouges/verts. Nous ne manquerons pas de les analyser dans notre rubrique.

Pour la cellule MOBILITÉ

JACQUES PROVOST

E-mail : mobilite@lasne-nature.be

Ces titres de rubriques parfois un peu sévères recouvrent une multitude d'informations de toutes sortes qui feront de vous des spécialistes es/eau.

Nous reviendrons au sujet dans notre prochain numéro en puisant, encore une fois, dans les textes de cette brochure du WWF.



NOS PROMENADES

Le rideau de brume s'est levé ce matin du 20 AVRIL pour découvrir notre Réserve du Ru Milhous et quelques aménagements récents, but de notre promenade de ce jour.

Nous avons écouté religieusement le pouillot véloce, la fauvette à tête noire, le discret rouge-gorge et le petit troglodyte mignon au pied des prunelliers en fleurs.

Après avoir écouté l'historique de la réserve par notre président, Claude Mertens, fidèle artisan de la gestion de la Réserve, débusqua un rat musqué nageant dans l'étang principal tandis que nous découvrions des traces de chevreuils venus se reposer.

F.T.

Le 30 JUIN, une dizaine de candidats promeneurs sont au rendez-vous, en contrebas de l'église d'Ohain. Ils emprunteront le sentier du Mayeur pour atteindre Bas Ransbeck puis, par le chemin de Bas Ransbeck et le sentier des Innocents, la place de Ransbeck. Le chemin du Boiteux, le chemin du Bois Héros, le sentier de la Marmite les mèneront à la vallée du Smohain, découvrant ainsi des sites moins fréquentés de notre commune.

CLW

Le 20 JUILLET ce sont à nouveau une douzaine de promeneurs qui sillonnent la Réserve du Ru Milhous, promenade toujours renouvelée. Cette fois, nous avons entendu le son cristallin du ru ayant formé là une petite cascade et découvert une multitude de minuscules grenouilles nées au printemps dernier.

D.G.

*Un chemin
qu'on n'utilise
pas,
est un chemin
qui meurt*

Jean Giono

Agriculture et désherbage

La direction générale de l'Agriculture de la Région wallonne attire l'attention des agriculteurs, dans sa publication «Les nouvelles» du 2ème trimestre 2002, sur les conséquences de l'emploi des produits phyto-sanitaires sur la pollution des rivières.

Une étude récente, a été réalisée par le Centre d'Étude et de Recherche vétérinaires et agronomiques sur le bassin du Nil à Walhain (Brabant wallon). Il en ressort que, contre toute attente, la pollution de la rivière serait due principalement aux mauvaises manipulations des produits phyto-sanitaires lors du remplissage et du lavage du pulvérisateur à la ferme, et non à l'application directe de ces produits sur les cultures.

C'est, en effet, par ruissellement que les liquides résiduels sont acheminés vers les égouts puis les rivières, sans que les stations d'épuration ne puissent les traiter (les pesticides ne sont pas traités par les stations d'épuration urbaines).

Il y a pollution du milieu aquatique lorsque le seuil de 0,1µg/l (microgramme de matière active par litre d'eau) est atteint pour une seule matière active (0,5 µg/l pour plusieurs pesticides confondus).

Quelques exemples d'opérations critiques sont données avec leurs effets sur la pollution d'une rivière comme la Lasne ou le Smohain (si on considère que 4 km de parcours contiennent 1 million de litre d'eau).

- Le nettoyage de gants après l'application d'un produit phyto-sanitaire polluerait 600 mètres de rivière.
- Le déversement de 1 ml de produit concentré à 50 % polluerait 20 km de rivière.
- Le nettoyage extérieur d'un pulvérisateur, après l'épandage, polluerait 40 km de rivière.
- Une seule buse qui coule goutte à goutte pendant une heure polluerait 300 km.
- Le nettoyage intérieur d'un pulvérisateur polluerait 600 km de rivière.
- Le déversement de 20 litres de fond de cuve polluerait 6.000 km de rivière.

Une liste de recommandations est donnée aux agriculteurs afin de réduire cette pollution directe des rivières, mais une attention est portée aux utilisateurs non-agricoles des produits phyto- sanitaires.

N'oublions pas que le désherbage chimique est pratiqué par les provinces, les communes, les sociétés de transports en commun, les particuliers, les entreprises de jardin, avec le même impact sur la pollution des rivières que celui dû à la pratique des agriculteurs.

Rares sont ceux qui imaginent qu'un simple rinçage de l'appareillage utilisé, avec rejet à l'égout, puisse polluer nos cours d'eau avec une telle ampleur. La chaîne alimentaire est directement atteinte, avec les dangers de répercussion vers l'homme, par le phénomène de bio-accumulation. L'accumulation des pesticides dans l'organisme d'un poisson prédateur (qui mange lui-même des plus petits poissons) est 75.000 fois plus élevée que dans l'eau où vit ce poisson.

L'adage «les petits ruisseaux font les grandes rivières» s'applique ici à chaque utilisateur de ces produits extrêmement polluants.

Que ceux qui peuvent éviter l'emploi de fongicides, insecticides, herbicides le fassent, et que ceux qui ne peuvent les éviter prennent toutes les précautions pour supprimer le moindre rejet dans les égouts et dans les rivières.

CLW

CE N'EST PAS NOUS QUI LE DISONS

Dans le n° de juin du bulletin trimestriel officiel de la commune de Lasne «La Vie à Lasne», M.Christian Thomas Echevin du Patrimoine et de la Mobilité consacrait une bonne partie de sa chronique aux sentiers qui avaient fait le même mois l'objet de deux articles dans notre bulletin. Il écrivait :

«La commune de Lasne entretient plus de 160 km de chemins et sentiers qui sont tous balisés et fléchés pour le plaisir des promeneurs, des cavaliers, amateurs de VTT... Outre le simple plaisir de balades, nos sentiers communaux représentent également un moyen sécurisant de déplacement doux tel que préconisé dans les objectifs de nouvelle mobilité. Ainsi le service du Patrimoine, en collaboration constante avec l'asbl Lasne Nature, va hiérarchiser l'ensemble de nos sentiers et chemins communaux pour mieux valoriser leur usage pratique (proximité des écoles, communication pédestre reliant les centres actifs de la commune, connexion aux arrêts de bus, etc.)»

«Cet effort exceptionnel en Région wallonne fait de la commune de Lasne un exemple en la matière dont s'inspirent de plus en plus d'autres communes».

Chez nos voisins de Genappe

TVCom a diffusé fin juillet un reportage sur le nettoyage des chemins et sentiers de Genappe réalisé par deux équipes de 4 jeunes engagés par les services communaux.

L'échevin de la jeunesse et l'écoconseiller ont expliqué l'importance qu'avaient ces sentiers de promenades qui sont vraiment un axe prioritaire pour la politique touristique de la commune. Ce qui est possible à Genappe ne le serait-il pas à Lasne ?



Antennes GSM, Conseil d'Etat et Notices d'évaluation préalable

Le Conseil d'Etat vient de donner raison à notre association (Lasne Nature), qui avait demandé l'annulation d'un permis de bâtir délivré en 1996 par la Région wallonne à la Sté Mobistar.

Cela nous réjouit à plusieurs titres :
1. Les habitants voisins du château d'eau du chemin du Pêque (Ohain) appréhendent depuis des années les conséquences du fait que les antennes de relais GSM du dessus de la tour ont été installées sans aucune considération pour l'impact des ondes électromagnétiques sur l'environnement proche. Suite notamment à l'arrêt du Conseil d'Etat il est à souhaiter qu'une possibilité de garantie objective puisse très prochainement être donnée à ces habitants : qu'ils sont bien à l'écart de tout champ magnétique potentiellement dangereux.

2. Un «considérant» de l'arrêt du Conseil d'Etat souligne que nombre des rubriques de la notice d'évaluation préalable jointe à la demande de permis n'avaient pas été complétées. Un autre «considérant» de l'arrêt concerne l'égard que les autorités appelées à se prononcer sur une demande de permis doivent avoir à l'impact du projet sur l'environnement. Un troisième, reprenant les termes du décret wallon sur l'évaluation des incidences, rappelle que «la motivation de la décision accordant le permis doit révéler l'appréciation concrète que l'autorité a portée sur la compatibilité du projet avec la nécessité de protéger et d'améliorer la qualité du cadre de vie et des conditions de vie de la population pour lui assurer un environnement sain».

Ces éléments de l'arrêt ont une portée très générale. L'octroi ou le refus de tout permis d'urbanisme--qu'il concerne d'ailleurs des antennes GSM ou non--ne peut se faire qu'après examen complet de l'impact du projet sur l'environnement. Tout octroi ou refus doit être motivé en conséquence dans les actes administratifs. Le Conseil d'Etat nous le rappelle : c'est obligatoire. Ajoutons que c'est, de plus, utile !

F.D.

ORDINATEURS ET TÉLÉPHONES À LA POUBELLE

L'industrie électrique et électronique est l'un des domaines qui se développe le plus rapidement. En Europe, six millions de tonnes de ces déchets (DEEE) ont été générés en 1998. Leur masse croît trois fois plus vite que le flux des déchets ménagers.

Ces déchets sont dangereux car ils contiennent de nombreuses substances toxiques : plomb et cadmium, PCB, béryllium, mercure, etc.

En Californie, plus de 6.000 ordinateurs sont jetés chaque jour. Entre 1997 et 2007 ce sont plus de 500 millions d'ordinateurs qui seront éliminés aux Etats-Unis ainsi que 500 millions de téléphones mobiles d'ici 2005.

La plupart de ces déchets pourtant collectés pour leur recyclage aux Etats-Unis sont en fait exportés vers l'Asie (Chine, Inde, Pakistan) où ils ne sont pas réellement traités mais brûlés à l'air libre ou jetés dans les rizières, les canaux d'irrigation ou le long des rivières). Les

travailleurs de ces pays recyclent sans aucune protection. Nombre d'entre eux souffrent d'affections diverses.

Les conventions internationales interdisent ces exportations, mais cette législation ne sera effective que lorsque 62 parties l'auront ratifiée. Or, aujourd'hui on compte seulement 29 parties (dont les 15 Etats de l'Union européenne).

Faut-il signaler qu'une fois de plus les Etats-Unis sont un des derniers pays à la traîne.

En Région wallonne, l'obligation de reprise des déchets électriques et électroniques est en vigueur depuis le 1er juillet 2001. Le système s'est peu à peu mis en place avec parfois certains ratés, mais les arrêtés d'application instaurant l'obligation de reprise ont été votés en avril dernier.

*(d'après la revue ENVIRONNEMENT
n°63 publiée
par Inter-Environnement Wallonie)*

UNE AUTRE FORME DE POLLUTION : LA PUB !

Jour après jour, nous, consommateurs, sommes agressés visuellement et auditivement par la pub.

On nous assène en continu des pages entières de pubs sensées nous convaincre de la supériorité d'un tarif téléphonique, de la générosité d'une banque ou du caractère exceptionnel d'un déodorant, et cela, dans les journaux que nous achetons mais aussi dans ces messages dont débordent nos boîtes aux lettres; notre seule parade étant d'y apposer l'étiquette «Pas de publicité, svp».

Il est pourtant un domaine où nous sommes insidieusement coïncés : la télévision (à moins que nous fassions partie de cette petite minorité qui refuse de s'en équiper).

Le programme nous signale un film diffusé à 20h10.

Nous voilà confortablement installés devant notre poste. Il nous faudra souvent subir durant 10, 15 et parfois 20 minutes un festival de spots publicitaires qui parfois seront répétés à deux ou trois reprises dans la même tranche horaire.

Les annonceurs doivent nous tenir en bien piètre estime, nous, consommateurs analphabètes auxquels il est nécessaire de seriner plusieurs fois la même chose.

Ce ne sont pas quelques spots publicitaires intéressants ou drôles, quelques dessins ou affiches, oeuvres d'artistes de talent qui feront passer la pilule et admettre ces publicités qui nous agressent, nous avilissent, nous infantilisent et tentent de nous dépouiller de tout esprit critique...pour mieux nous «consommer».



Nos Moineaux disparaissent

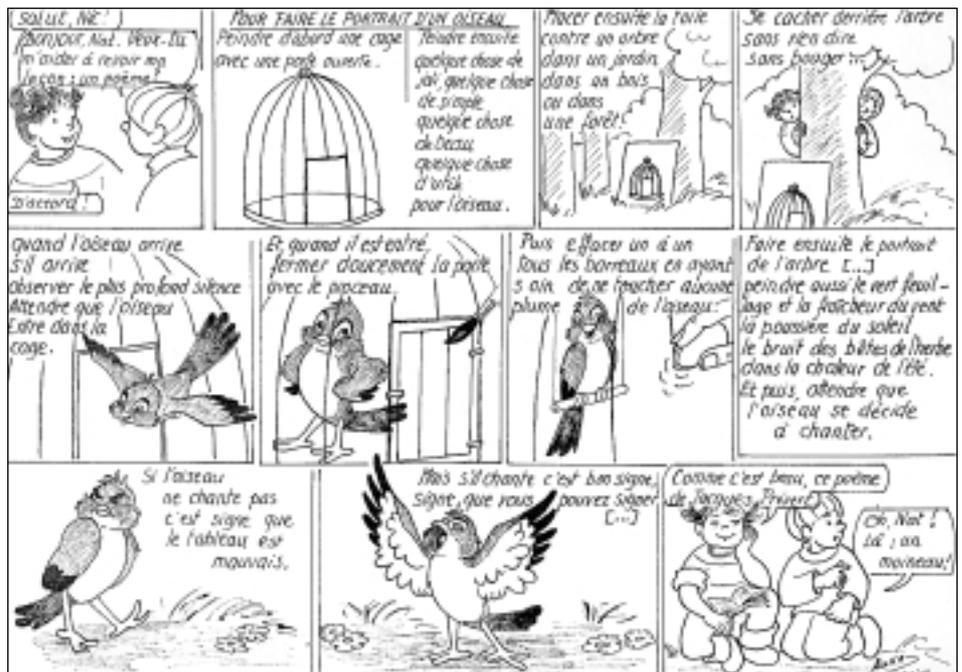
Le nombre des Moineaux observés chez nous et nos voisins étant en forte baisse, une enquête nationale de dénombrement des Moineaux domestiques et friquets a été lancée afin de déterminer les causes de cette diminution.

Il est fait appel à tous afin que soient remplies des fiches d'observation dont vous pouvez demander un modèle à la Ligue Royale Belge pour la protection des Oiseaux, 43-45 rue de Veeweyde à 1070 Bruxelles.

Tél.: 02/521.28.50

Fax : 02/527.09.89.

E-mail: protectionoiseaux@birdprotection.be



FICHE N° 36 : LE MOINEAU DOMESTIQUE

Passer domesticus

C'est certainement l'oiseau le plus connu de notre pays. Il vit et piaille dans presque tous les habitats. De mémoire d'homme, il fréquente les environs de nos habitations. Il a adopté nos maisons et nos jardins comme sites de nidification et partage notre nourriture et celle de nos animaux domestiques. Sédentaire, il construit son nid en forme de bol sous nos toits, dans des anfractuosités et dans les haies à l'aide de brins de paille, de crins et de duvet. Mâle et femelle se différencient aisément l'un de l'autre.



FICHE N° 37 : LE MOINEAU FRIQUET

Passer montanus

Il ressemble fort à son cousin domestique mais ses moeurs sont tout autres. Une partie migre en hiver vers le Sud, tandis que les autres se rassemblent et hivernent chez nous en petits groupes. Ils fréquentent plus les paysages ruraux et les petits groupes d'habitations, s'approchent moins des hommes et leur population est plus réduite que celle des moineaux domestiques.

Leur nourriture est similaire pour les deux espèces : insectes lorsqu'ils sont encore au nid, graines quand ils sont devenus adultes.

Le friquet est cavernicole et niche de préférence dans des nichoirs, dans le creux des arbres ou sous les toits. Mâle et femelle sont identiques.

D'après la revue
«L'homme et
l'oiseau».



Regionaal Landschap DIJLELAND vzw

Un sentier de promenade ne s'arrête pas aux «frontières» d'une commune. C'est la raison pour laquelle nous avons établi des contacts avec les administrations communales des communes voisines de Lasne afin que les panneaux et balises soient plantés de part et d'autre de ces limites.

Nous avons établi des contacts avec Waterloo, La Hulpe, Rixensart, Braine-l'Alleud et Genappe. Ce qui a été réalisé chez nous a aussi eu

des échos au delà de la frontière linguistique. Il y a peu, nous avons reçu la visite de trois délégués de la Regionaal Landschap DIJLELAND qui s'occupe de la protection et la conservation de la nature en Brabant flamand et plus particulièrement à Bertem, Bierbeek, Herent, Huldenberg, Kortenberg, Leuven, Oud Heverlee, Overijse et Tervuren. Nous avons discuté de notre vécu, fait ensemble une promenade afin de leur montrer les panneaux et balises placés

en collaboration avec la commune. Cette association très active et subsidee par la province du Brabant flamand publie régulièrement un journal en couleurs largement diffusé ainsi que diverses plaquettes sur des sujets «nature».

Une sympathique rencontre qui nous a permis d'échanger nos expériences et nos publications. Nous nous sommes promis de nous revoir prochainement.



Ces dernières années, de nombreux propriétaires ou locataires de petits jardins se sont laissé tenter par l'acquisition d'un fût à compost d'une contenance de +/-300 litres, parce que ce choix semblait mieux correspondre au volume restreint de déchets organiques qu'ils avaient à composter.

Il semble en effet, que pour les petites quantités de déchets, il n'existe guère à ce jour d'autres alternatives de compostage à ce choix.

Vu l'intérêt apporté à cette technique de compostage par les remarques, les critiques et le nombre de questions qui m'ont déjà été posées, j'essayerai d'y répondre le plus clairement possible.

Il y a des situations qui posent problème, en voici quelques exemples :

- «Avec ce type de compostière, je n'obtiens rien de bon. J'ai beau aérer la matière à l'aide d'un bâton agitateur, elle reste compacte, collante et dégage de mauvaises odeurs chaque fois que le couvercle est ouvert».
- «Comment résoudre le problème des mouches ?»
- «Quelle est la meilleure façon d'extraire cette matière compacte par la porte du bas sans se casser le dos ?»
- «Enfin, lorsqu'il est temps de vider la compostière, que faire de cette matière compacte et apparemment insuffisamment décomposée ?»

Peut-on obtenir un bon résultat avec un fût à compost en plastique avec couvercle ?

Oui, mais comme en toutes choses, il faut respecter certaines règles.

Comment éviter la pourriture, les odeurs, les mouches ?

Avec ce genre de fût, le futur compost se travaille en milieu confiné, donc avec un apport d'oxygène réduit, ce qui peut rapidement provoquer des fermentations anaérobies. Surtout si les déchets incorporés sont déjà mouillés au départ. Ce qui est souvent le cas. Pour y remédier, il est impératif de respecter le rapport Carbone-Azote-C/N. Les déchets de ménage sont surtout constitués de matière riches en azote (N). Elles sont

Les fûts à compost en plastique avec couvercle

Comment s'en servir ?

vertes, molles et mouillées comme les tontes de pelouses, déchets de cuisine.

Il conviendra d'y incorporer des matières carbonées (C). Elles sont brunes, dures et sèches comme la paille, le broyat, les feuilles mortes, sciures, cartons ondulés. Elles feront office de buvard absorbant l'excès d'humidité de l'Azote et donneront une structure à l'ensemble, tout en allégeant la matière. Il y aura donc moins de tassement, l'air y circulera plus facilement.

Pour cela, il faudra se constituer une réserve de matières carbonées qui ont l'avantage de pouvoir bien se conserver.

Chaque fois que vous disposez de matières fraîches azotées, il vous suffira de puiser dans l'éventail de vos réserves de carbone pour compléter votre mélange.

Il faut en moyenne 1 volume d'Azote pour 2 volumes de carbone. Par commodité, il vaut mieux bien mélanger entre elles les différentes matières avant de les mettre dans le fût.

La matière rendue homogène n'aura plus à être manipulée ultérieurement et se décomposera plus rapidement, en accélérant le processus de fermentation.

Ménagez pour cela un petit espace de terre, à côté du fût (1m²) pour y travailler debout, à l'aide d'une fourche. Cet espace vous servira aussi pour la vidange du fût.

Que faire lorsque le fût est rempli et que la matière est trop humide pour être utilisée ?

- D'abord, on sépare, en le soulevant, le corps du fût de son socle et on le dépose momentanément à côté.
- Ensuite, on a deux solutions :
- SOIT, à l'aide de la fourche, on enlève le compost de son socle, on le retourne sur une bâche, on l'émiette tout en y incorporant suffisamment de matières carbonées pour supprimer l'excès d'humidité; puis, après avoir reconstitué le fût, on remet le tout dedans, en lui laissant le temps de mûrir. Cette méthode a un inconvénient majeur :



il faut 2 fûts, l'un des deux étant réquisitionné pour l'opération qui précède.

- SOIT, au lieu de remettre tout dans un fût, on l'étale en fines couches sur les parterres ou en-dessous des arbres et arbustes en veillant toutefois à ne jamais l'incorporer au sol en profondeur, mais à le laisser mûrir doucement en surface, avec l'aide de la pluie, du vent, des vers de terre, des oiseaux...

Les raisons sont simples à comprendre : le compost étant trop jeune, pas assez décomposé, il ne fera que perturber l'équilibre du sol, avec toutes ses conséquences, parasitisme, maladies...

Pour garantir un bon résultat, il faut encore veiller à quelques points.

- Préférer un fût muni d'un socle ajouré pour favoriser l'aération.
- Choisir un emplacement ensoleillé à l'abri des vents froids pour conserver une bonne température intérieure. Elle peut atteindre 50°.
- Munir le fond du fût de branchages fins pour stimuler les micro-organismes.

Composter, c'est une façon de nourrir et de prendre soin de la terre, en évitant le gaspillage. En faisant cela, c'est aussi prendre soin de nous-mêmes.

Erik SEVERIN

COLLECTES

À SORTIR TOUJOURS
LE LUNDI SOIR
LE RAMASSAGE
SE FAISANT PARFOIS TRÈS
TOT

SEPTEMBRE 2002

Mardi 10 : sacs bleus
Mardi 24 : sacs bleus +
papiers et cartons

OCTOBRE 2002

Mardi 8 : sacs bleus
Mardi 22 : sacs bleus +
papiers et cartons

NOVEMBRE 2002

Mardi 5 : sacs bleus
Mardi 19 : sacs bleus +
papiers et cartons

DÉCEMBRE 2002

Mardi 3 : sacs bleus
Mardi 17 : sacs bleus +
papiers et cartons

ENCOMBRANTS

LES MARDI 10 SEPTEMBRE ET 26 NOVEMBRE

dans les rues où les poubelles sont ramassées le lundi ou le mardi.

LES VENDREDIS 13 SEPTEMBRE ET 29 NOVEMBRE

dans les rues où les poubelles sont ramassées le jeudi ou le vendredi.

Les sortir la veille au soir et ne pas oublier de les munir d'étiquettes.

Trier ses déchets,
c'est bien,
éviter
d'en produire,
c'est encore
mieux.

•
Le meilleur
déchet
est celui
qui n'existe pas !



AGENDA

SEPTEMBRE 2002

Ven. 6	Palais des Expositions
Sam. 7	Namur : Salon VALÉRIANÉ - Alimentation bio et
Dim. 8	Bioconstruction.
Sam. 7	XIVèmes Journées du Patrimoine
Dim. 8	dont le thème cette année est : ITINÉRAIRES AU FIL DU LABEUR
Sam. 7	à Lasne : Deux fermes ouvrent leurs portes: La ferme de la Haie Sainte - chaussée de Charleroi Exposé historique et animation 11h - 14 h et 16 h La ferme Hannotelet rue d'Anogrunne/Maransart de 10 à 18 h. Visites guidées, expositions, présentation du bétail, dégustations diverses à 19h grand barbecue.
Dim. 15	JOURNÉE D'ENTRETIEN DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX Rendez-vous sur place (rue à la Croix, perpendiculaire à la rue de l'Abbaye et face au n°2 de la rue) à partir de 9h30 ou à tout moment de la journée. Bottes indispensables. Potage à midi. Annoncez votre venue en téléphonant au 02-653 55 79 ou au 02-633 30 29.
Dim. 22	JOURNÉE SANS VOITURES à BRUXELLES et dans une série de villes et communes du pays.
Jeu. 26	CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE MARANSART, 11, rue de Colinet. Réunions de Lasne Nature : 19 h30 : Sentiers/20h: Réunion générale
Sam. 28	PROMENADE À LA DÉCOUVERTE DES CHAMPIGNONS sous la conduite de M. Emile HENRION guide nature. R.V. 14 h Parking du parc Solvay (du côté de Gaillemarde)

OCTOBRE 2002

Ven. 4	Fêtes des Jardins d'Aywiers
Sam. 5	LE POTAGER, ART DE VARIER LES DELICES
Dim. 6	animations, démonstrations, jeux, dialogues avec spécialistes - visites guidées de l'ancienne abbaye (samedi :15 h, dimanche : 11 et 15 h).
Dim. 13	Journée d'entretien de la Réserve du Ru Milhoux (voir texte du dimanche 15 septembre)
Dim. 20	Place de Céroux, de 9h30 à 17h30 FETE DE LA POMME ET DE LA NATURE (nombreux stands)
Dim. 27	Fête du 10ème anniversaire de la Réserve du Ru Milhoux (voir texte page1). R.V. de 10 à16 h au bord de la Réserve (coin de la rue de l'Abbaye et de la rue à la Croix VISITES DE LA RÉSERVE, VERRE DE L'AMITIÉ
Jeu. 31	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE l'asbl LASNE NATURE (voir annonce page 3)

NOVEMBRE 2002

Dim. 10	Journée d'entretien de la Réserve du Ru Milhoux. (voir texte du 13 octobre)
Sam. 23	Le Service Environnement de la Commune organise à partir de 9 h une <u>distribution d'arbres et arbustes</u> sur le parking à droite de la maison Communale ainsi qu'une <u>exposition</u> sur le thème «Zones humides, prés fleuris et vie dans le sol».
Jeu. 28	CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE MARANSART, 11, rue de Colinet. Réunions de Lasne Nature : 19 h30 : Sentiers/20h: Réunion générale.

Vous pouvez nous atteindre à ces numéros:

Présidence : Willy CALLEEuw : 02/ 633 24 66.	Bernard TEURLINGS (administrateur) : 02/ 633 21 11.	Cellule Batraciens : Micheline NYSTEN : 02/ 354 24 12.
Secrétariat et rédaction : Didier GELUCK : 02/633 27 64.	Réserve du Ru Milhoux : Erik SEVERIN : 02/ 653 55 79. après 20 h.	Cellule Écoles-Nature : Monique LOZET : 02/653 22 64.
Trésorerie : Joël DULLIER : 02/ 654 09 02.	Conservateur de la Réserve : Eric de MÉVIUS: 02/ 633 30 29.	Cellule Mobilité: Jacques PROVOST : 02/ 633 24 31.
Cellule Sentiers : Jacques COLARD (Vice-Président) : 02/ 353 02 44.	Cellule Eau, pollutions : Alain CHARLIER : 02/ 633 41 93 après 18 h.	Téléphone et Fax de l'asbl : 02/ 633 27 64. E-mail : secretariat@lasne-nature.be
Jean Marie DEBATTY : 02/ 633 20 10.	François HUPET (administrateur) : 065/ 84 80 85.	
Cellule Urbanisme et Aménagement du territoire: Thierry ROLIN (administrateur) : 02/ 633 28 78.		

MOTS CROISÉS

SOLUTION DU N° 50

1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

1	D	R	O	M	A	D	A	I	R	E
2	I	O	D	A	S		N	A	I	F
3	N	U	E	R		D	O	S		F
4	D	F	U	I		E	D	I	T	A
5	O		R	N		D	O		O	R
6	N	L		I	R	A	N		U	V
7	N	A	S	E	A	L	T	E	R	A
8	E	B	U	R	N	E	E	N		T
9	A	E	F		C	E	D	R	A	T
10	U	L	I	G	I	N	E	U	S	E

Horizontalement

1. Plantation d'agrumes.
2. Caractérise la robe d'un cheval. - Le céleri en est une espèce cultivée.
3. Ville de l'Inde. - Conifère.
4. Marque de dédain (de dr. à g.). - Copie conforme.
5. M'exprimerai. - Participe.
6. Fin de paragraphe latin (2 mots). - Mélange indien d'épices.
7. Qui vient de côté.
8. On le trouve dans les schistes cristallins. - Sur deux, cela fait un bon transport en commun.
9. Mot d'enfant. - Préfixe qui aère. - Île.
10. T'enfonces dans le sable. - Infinitif

Verticalement

1. Roche volcanique.
2. Vieux soleil égyptien. - Qualifie un or très pur. - Écorce de chêne.
3. Pour faire aller le cheval à gauche (de b. en h.). - Sigle d'un pays voisin.
4. Ouverts une huître.
5. Les dindons par exemple.
6. Nympe des sources et des forêts. - Esperluette. - Ile.
7. Ce périssoctactyle renâcle ou gronde.
8. Voyelles. - Son ramage se rapporte à son plumage.
9. S'exprimer comme un âne.
10. À faire avec une marguerite, par exemple.

M-M. L.